



Élection régionale de vos représentants du personnel en CPR

L'heure est venue de dresser le bilan et de résister ensemble contre le démantèlement de notre Statut

Les faits marquants :

- * **Salaire** : Aucune augmentation générale des salaires depuis deux ans et demi.
- * **Classification** : FO réclame l'application du jugement du Tribunal Administratif qui annule la classification actuelle.
- * **Mutuelle** : volonté de CCI France de supprimer la prise en charge par les CCI de la mutuelle santé pour les actuels et futurs retraités.
- * **Basculement du RSAM au régime général** : FO demande le maintien du salaire dès le 1^{er} jour d'arrêt de travail, et le maintien du salaire en cas de longue maladie.
- * **Nouveau règlement intérieur régional** : FO a défendu lors des négociations les acquis des différents RI. FO s'est battu notamment pour le maintien de l'intégralité de l'allocation de fin de carrière, et a dénoncé les 2 jours supplémentaires du forfait jour pour les cadres.
- * **Rupture conventionnelle** (cessation d'activité d'un commun accord) taillée sur mesure pour les suppressions d'emploi à moindre coût. L'indemnité de rupture est limitée à la moitié de celle d'un licenciement pour suppression d'emploi.
- * **Privatisation-externalisation** : projet de privatisation des écoles supérieures de commerce de la CCIR : HEC, l'ESCP Europe...
- * **Nouveau mode de calcul du 13^{ème} mois, allocation d'ancienneté, mobilité...**
- * **FO CCI** est le seul syndicat à attaquer devant le tribunal administratif la « réforme » CAP 2015 pour son abrogation (en cours de jugement au TA).
- * Sur la **CCIP** et la **CCIV**, FO-CCI a défendu individuellement plus de 30 agents en deux ans, et ce jusqu'au tribunal administratif si cela était nécessaire.
- * **Commissions Paritaires Régionales**. La volonté affirmée de la CPN (CFDT, UNSA, patronat et Tutelle) est de démanteler le Statut. La CPN, telle qu'elle est composée depuis 60 ans, restreint les prérogatives des représentants du personnel locaux. Dans ses décisions, la CPN définit systématiquement des plafonds, des interdictions, des durées maximales... **Il s'agit ainsi d'empêcher les représentants du personnel locaux de maintenir les acquis et d'en conquérir de nouveaux.**

Par conséquent, si la CFDT et l'UNSA restent vos seuls représentants ils auront 4 ans pour terminer ce qu'ils ont commencé, à savoir le démantèlement du statut, la remise en cause de tous nos acquis.

Les élections du 19 mars vont vous permettre de désigner les représentants du personnel **pour 4 ans.**

Il est fondamental qu'un syndicat indépendant de l'État, de CCI France et des directions locales siège en CPN et en CPR.

C'est pour cela que nous vous appelons à voter FO le 19 mars 2013.

FO c'est "*la défense des intérêts matériels et moraux des agents*". **Rien d'autre !**

**Augmentation générale des salaires
(revalorisation du point de 6%)**

Maintien de tous nos acquis

Titularisation des CDD

Maintien des écoles sous statut CCI

Réintégration des agents exclus du Statut

Pour un syndicalisme libre et indépendant

Le 19 mars

Donnez une force à votre voix

VOTEZ FORCE OUVRIÈRE

**VENEZ NOMBREUX
AUX AG DU PERSONNEL FO**

L'heure de l'assemblée générale du personnel est prise sur votre temps de travail.